



Sachez quoi faire avant, pendant et après un feu de forêt



Certaines consignes présentées dans ce document pourraient être adaptées pour respecter les mesures mises en place par le gouvernement du Québec pour contrer la propagation de la COVID-19.



Conservez les coordonnées importantes

Société de protection des forêts contre le feu 1 800 463-3389

Communiquez avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour signaler un feu de forêt, pour obtenir des renseignements sur le danger d'incendie, la situation des feux de forêt au Québec, les mesures préventives en vigueur ou la délivrance de permis de brûlage. De l'information relative aux feux de forêt est également présentée dans les pages de médias sociaux associées à la SOPFEU : dans Facebook, à la page [SOPFEU-Page officielle](#), dans Twitter, au compte [@SOPFEU](#), et dans Instagram, au compte [sopfeu](#).

Urgence Québec

Consultez le site Internet gouvernemental [Urgence Québec](#) pour connaître l'état de la situation, les programmes et les services offerts ainsi que les mesures à prendre. De l'information relative aux feux de forêt est également présentée dans les pages de médias sociaux associées à Urgence Québec : dans Facebook, à la [page Urgence Québec](#), et dans Twitter, au compte [@urgencequebec](#).

Info-Santé 811 et Info-Social 811

Soyez attentif aux réactions physiques, émotives ou comportementales qui peuvent se manifester après l'expérience d'un sinistre, comme des difficultés de sommeil, des palpitations, de l'anxiété, de l'agressivité, un manque d'intérêt ou d'énergie, une tendance à l'isolement, l'abus d'alcool ou d'autres substances, des problèmes de santé aggravés. Ces réactions peuvent survenir rapidement après l'événement ou de quelques semaines à quelques mois plus tard. En tout temps, communiquez avec Info-Santé, au numéro 811, et choisissez l'option Info-Social pour parler à un intervenant social. Ce service confidentiel est offert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Services Québec

Consultez le site [Québec.ca/servicesquebec](#) pour obtenir des informations sur les programmes et les services offerts par le gouvernement du Québec ainsi que les démarches à effectuer pour en bénéficier ou pour de l'information sur la perte de vos cartes, permis ou certificats délivrés par les ministères et les organismes gouvernementaux.

Québec 511

Consultez le site [quebec511.info](#) pour planifier vos déplacements et connaître les avertissements en vigueur avant de prendre la route.

Centre antipoison du Québec

1 800 463-5060

Communiquez, 24 heures sur 24, avec le Centre antipoison du Québec pour obtenir des renseignements en cas d'empoisonnement ou d'intoxication.



Pour toute situation d'urgence, composez le 911.



Ayez une trousse d'urgence

Assurez-vous d'avoir une trousse d'urgence qui vous permet de répondre aux besoins de chacun des membres de votre famille, et de vos animaux domestiques s'il y a lieu, durant les 72 premières heures d'un sinistre.

Que retrouver dans votre trousse d'urgence?

- ✓ eau potable : six litres d'eau par personne;
- ✓ nourriture non périssable : conserves, barres tendres, biscottes, biscuits, etc.;
- ✓ ouvre-boîte manuel;
- ✓ radio à piles et piles de rechange;
- ✓ lampe frontale ou de poche et chandelles avec des allumettes;
- ✓ trousse de premiers soins;
- ✓ argent comptant.

Ajoutez-y les photocopies de documents utiles à avoir sous la main (pour chaque membre de la famille) :

- ✓ pièce d'identité;
- ✓ police d'assurance;
- ✓ ordonnances pour les médicaments et les lunettes;
- ✓ liste des personnes à joindre en cas d'urgence.

Placez votre trousse d'urgence dans un endroit accessible et informez les membres de votre famille de l'endroit où elle se trouve.

Si vous avez déjà une trousse d'urgence, vérifiez régulièrement son contenu et remplacez au besoin les articles périmés ou ayant été utilisés.



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Québec.ca

Zone thématique Sécurité et situations d'urgence

Rubrique Comment se préparer à une situation d'urgence

Page Comment se préparer à la maison > Préparer sa trousse d'urgence pour la maison



Protégez votre maison et vos biens

Voici ce que vous pouvez faire pour assurer la protection de votre maison et de votre environnement :

- ✓ Contrôlez la végétation autour de votre résidence principale, de votre chalet ou de votre roulotte, en milieu forestier ou à proximité, pour éviter la concentration de plantes inflammables près des bâtiments.
- ✓ Délimitez une zone coupe-feu (zone sans arbres, sans foin sec ni matériau en bois) entre les végétaux et les bâtiments.
- ✓ Entreposez les matériaux de construction, le bois de chauffage et le réservoir de propane à plus de 10 mètres de tout bâtiment.
- ✓ Dégagez le réservoir de propane de toute végétation sur un périmètre de trois mètres afin de diminuer les risques de propagation du feu.
- ✓ Gardez à proximité de votre maison un tuyau d'arrosage ou une réserve d'eau d'au moins 200 litres pour être en mesure d'arroser rapidement un début d'incendie.



© photo : Pixabay



**Société de protection des forêts
contre le feu**
sopfeu.qc.ca
Section Prévenir
Rubrique À la maison

Urgence Québec
Quebec.ca
Zone thématique Sécurité et situations d'urgence
Rubrique Situations d'urgence,
sinistres et risques naturels
Page Feu de forêt



Protégez votre maison et vos biens (suite)

Suivez les consignes suivantes lors de vos travaux :

- ✓ Dans la mesure du possible, lors de construction ou de projets de rénovations, dotez vos habitations et vos bâtiments de matériaux résistants au feu (ex. : garde-corps en métal ou en verre trempé, revêtement de plancher résistant au feu).
- ✓ Inspectez vos fenêtres et vos portes, y compris la porte de garage, afin de tester leur étanchéité et d'éliminer ainsi les sources d'entrée de matières enflammées.
- ✓ Nettoyez régulièrement votre terrasse en la débarrassant de débris et n'entrez pas de matériaux combustibles sous celle-ci (ex. : bois, bouteille de propane).

Entretien de votre toiture

La toiture et le parement extérieur constituent les composantes du bâtiment les plus vulnérables. Une inspection rigoureuse et un entretien régulier sont requis pour réduire le risque de feu causé par les flammes directes, mais aussi par des tisons, des étincelles et de la braise transportés par le vent.

Assurez-vous :

- de nettoyer les débris sur la toiture, autour des lucarnes, des puits de lumière et dans les gouttières;
- d'inspecter les événements et les aérateurs de votre toiture, la sortie de la cheminée, les sorties de ventilation et de la sècheuse pour vous assurer de la présence de grille de protection limitant les zones d'entrée de matières enflammées;
- de remplacer les vieux bardeaux qui courbent et de réparer les fissures et les trous dans le parement;
- de privilégier des matériaux non combustibles et des interventions préventives lors de vos rénovations (ex. : choix d'un revêtement extérieur ou de toiture non combustible, installation de gouttières métalliques, avec pare-feuilles et grille métalliques, produits métalliques pour les événements et les solins).



Société de l'habitation du Québec
habitation.gouv.qc.ca
1 800 463-4315



Préparez-vous avant de faire des activités en forêt

Respectez les consignes suivantes avant de faire des activités en forêt :

- ✓ Respectez en tout temps la réglementation municipale relative aux feux en plein air.
- ✓ Vérifiez si un avis d'interdiction de faire des feux à ciel ouvert, en forêt ou à proximité de celle-ci, est en vigueur.
- ✓ Ne fumez pas en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé. Éteignez votre mégot de cigarette en l'écrasant sur une roche ou en l'enfouissant dans le sol minéral si vous fumez à l'extérieur.
- ✓ Suivez les bulletins météorologiques et l'indice d'inflammabilité à la radio, à la télévision, dans Internet ou en visitant les plateformes Web de la SOPFEU et d'Environnement Canada.
- ✓ En camping ou lors d'un séjour dans une zone d'exploitation contrôlée (zec), consultez les panneaux d'inflammabilité à l'entrée des parcs afin de connaître les dangers d'incendie.

Suivez les 5 étapes suivantes pour faire un feu de camp de manière sécuritaire :

- ① **REPÉREZ** un endroit dégagé sur un sol minéral ne contenant aucune matière combustible (feuilles, herbe ou autre).
- ② **ALLUMEZ** un feu d'une dimension maximale de un mètre sur un mètre.
- ③ **SURVEILLEZ** votre feu en tout temps et ayez toujours de l'eau à proximité.
- ④ **ÉTEIGNEZ** votre feu en l'arrosant abondamment et en mélangeant les braises.
- ⑤ **VÉRIFIEZ** qu'il n'y a aucune source de chaleur en touchant les cendres.



Société de protection des forêts contre le feu
sopfeu.qc.ca

Section Prévenir
Rubrique À la maison

Urgence Québec
Quebec.ca

Zone thématique Sécurité et situations d'urgence
Rubrique Situations d'urgence, sinistres
et risques naturels
Page Feu de forêt

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
mffp.gouv.qc.ca

Section Forêt
Rubrique Protection du milieu forestier



Protégez votre santé des effets de la fumée

La fumée provoquée par un feu de forêt peut se déplacer sur de grandes distances et avoir une concentration plus ou moins grande en raison notamment du comportement du feu et des conditions atmosphériques.

Les personnes suivantes sont plus susceptibles d'être incommodées par la fumée :

- ✓ les jeunes enfants;
- ✓ les personnes âgées;
- ✓ les personnes qui souffrent de problèmes du système respiratoire (asthme, bronchite, assistance ventilatoire à domicile, capacité respiratoire restreinte, emphysème, etc.);
- ✓ les personnes qui ont des problèmes cardiaques.

Même si vous êtes en bonne santé, suivez les conseils ci-dessous pour vous prémunir contre les effets de la fumée :

- ✓ Soyez attentif aux avis publics et aux alertes quant à la présence de fumée ou à la qualité de l'air.
- ✓ Évitez les activités extérieures lorsque l'indice de la qualité de l'air est mauvais.
- ✓ Fermez les fenêtres et les portes de votre résidence, l'échangeur d'air et tout autre accès à l'air extérieur lorsqu'il y a de la fumée à l'extérieur;
- ✓ Respirez dans un linge mouillé en présence de fumée épaisse, en prenant soin de tenir le linge devant votre bouche et votre nez afin d'éviter d'inhaler de la fumée.

Pour prémunir votre animal de compagnie des effets néfastes de la fumée, ne le laissez pas à l'extérieur.



**Si vous éprouvez des malaises
malgré toutes les précautions prises,
communiquez avec Info-Santé, en composant le 811.
Pour toute urgence médicale, composez le 911.**



PENDANT un feu de forêt

Protégez vos biens contre le risque de feu



Protégez vos biens contre le risque de feu lorsque la menace de propagation du feu ne met pas en danger votre sécurité et celle de votre entourage. Faites-le dans le respect des consignes de votre municipalité.

- ✓ Sécurisez le périmètre de votre maison en déplaçant vos équipements et matériaux combustibles (ex. : bois de construction, meubles de patio en bois, bombonne de propane) loin de la maison.
- ✓ Ramassez les résidus de feuilles, de branches mortes ou d'autres végétaux et déposez-les loin de votre maison.
- ✓ Bloquez temporairement, à l'aide de matériaux résistants au feu, les ouvertures qui pourraient laisser entrer des matières enflammées (ex. : sorties de hotte et de ventilation ayant des clapets défectueux, bris près des portes ou des fenêtres).
- ✓ Connectez vos boyaux d'arrosage à la robinetterie extérieure en cas de besoin.
- ✓ Travaillez en collaboration avec vos voisins pour maximiser les efforts de chacun.



Société de protection des forêts contre le feu
sopfeu.qc.ca
Section Prévenir
Rubrique À la maison

Société d'habitation du Québec
habitation.gouv.qc.ca
1 800 463-4315



Planifiez vos déplacements

Suivez ces conseils avant de prendre la route :

- ✓ Consultez Québec 511 pour vérifier l'état des routes, en composant le **511** ou en visitant le quebec511.info.
- ✓ Respectez la signalisation en place, notamment aux abords des chemins forestiers, et ce, peu importe le moyen de transport utilisé (voiture, marche, VTT, canot, aéronef).
- ✓ Respectez les périmètres de sécurité établis lorsqu'il y a interdiction d'accès et de circulation en forêt. Ces interdictions peuvent être émises par les autorités par mesures préventives ou en raison d'un incendie qui a cour plus loin dans la zone forestière où vous désirez vous rendre.
- ✓ Déterminez plusieurs voies d'évacuation, car un feu de forêt peut restreindre ou bloquer la circulation.
- ✓ Gardez les fenêtres de votre véhicule fermées et faites circuler l'air exclusivement à l'intérieur de celui-ci afin de ne pas enfumer son habitacle.
- ✓ Assurez-vous que votre trousse d'urgence pour la voiture est complète et qu'elle se trouve dans le coffre de votre véhicule.
- ✓ Informez vos proches de votre déplacement et du chemin que vous emprunterez.

Transport par convoi :

Selon l'état de la situation, un transport par convoi peut être organisé. Il s'agit d'un type de transport qui permet aux résidences isolées en raison d'un incendie à proximité de se ravitailler ou d'évacuer leur domicile le cas échéant.

En pareil cas, suivez les consignes des autorités :

- ✓ Suivez le véhicule d'escorte.
- ✓ N'effectuez aucun dépassement.
- ✓ Ne vous arrêtez jamais.
- ✓ Empruntez uniquement la route prévue à cet effet.



Ministère des Transports

quebec511.info

Section Avertissements en vigueur

511



Évacuez votre domicile

Évacuez votre domicile si les autorités l'exigent ou si vous sentez que votre sécurité ou votre santé est compromise. Amenez si possible vos animaux avec vous. Cependant, ne mettez pas votre sécurité en danger s'il vous est impossible de les localiser ou de les amener.

Suivez les consignes et les recommandations suivantes pour une évacuation sécuritaire :



- ✓ Fermez les portes et les fenêtres, et verrouillez les portes de votre domicile avant de le quitter.
- ✓ Si vous avez le temps, et si possible,
 - arrosez abondamment le terrain autour de votre maison, de même que le toit;
 - coupez l'alimentation électrique;
 - coupez l'alimentation en gaz naturel afin d'assurer votre sécurité ainsi que l'intégrité de vos installations. À noter que le service des incendies de votre municipalité peut aussi veiller à ce que l'alimentation en gaz naturel soit coupée en situation d'urgence.
- ✓ Si une odeur est perceptible ou que des bris d'équipement au gaz naturel sont visibles, quittez immédiatement votre domicile et communiquez avec le service d'urgence de votre distributeur de gaz naturel, Énergir ou Gazifère.
- ✓ Si vous quittez votre domicile de votre propre initiative pour des raisons de sécurité, avertissez votre municipalité en précisant le moment de votre départ et votre lieu d'hébergement temporaire (par exemple dans votre famille, chez des voisins ou des amis).
- ✓ Si vous vous rendez dans un lieu d'hébergement temporaire mis sur pied par les autorités, où des services vous seront offerts, inscrivez-vous auprès du personnel présent. Il est possible que ce lieu d'hébergement n'accepte pas les animaux

domestiques. Prévoyez alors un autre logement pour eux (par exemple : un refuge, une pension ou à la maison d'un membre de votre famille).

- ✓ En dernier recours, si vous quittez votre domicile sans apporter vos animaux, indiquez leur présence sur la porte principale de votre domicile afin d'informer les premiers répondants. Assurez-vous que votre animal porte un collier avec vos coordonnées à jour (ex. : nom et numéro de téléphone). Cela permettra de vous réunir rapidement s'il s'échappe ou se perd lors d'une évacuation.

Informez vos proches de votre situation, de préférence par messages textes, par courriel ou par messages dans les médias sociaux pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques.

Si vous devez vous absenter du travail, **avisez votre employeur** dans un délai raisonnable et convenez avec lui des dispositions à prendre.

Avertissez vos fournisseurs de services (ex. : Hydro-Québec, services de télécommunications, compagnie de gaz, entretien ménager, etc.) de la situation dans laquelle vous vous trouvez et convenez avec eux des dispositions à prendre. Une liste des coordonnées de vos fournisseurs et de vos informations de compte devrait faire partie de votre trousse d'urgence.

Notez enfin qu'une surveillance active des secteurs évacués par les autorités compétentes et désignées est effectuée afin d'assurer la sécurité des lieux.



Évacuez votre domicile (suite)

Si vous avez le temps, et sans mettre votre sécurité en danger, prenez avec vous ces articles essentiels pour chacun des membres de votre famille :

- ☐ les médicaments;
- ☐ des articles pour l'hygiène;
- ☐ des vêtements de rechange;
- ☐ des couvertures;
- ☐ de l'argent;
- ☐ vos pièces d'identité et celles des membres de votre famille;
- ☐ les clés de votre voiture et de votre maison;
- ☐ du lait, des biberons et des couches pour bébé;
- ☐ les appareils électroniques et les accessoires servant à leur branchement;
- ☐ les articles nécessaires au bien-être des personnes ayant des besoins particuliers;
- ☐ le matériel dont votre chien d'assistance ou votre animal de compagnie a besoin.



© photo : Unsplash



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Québec.ca

Zone thématique Sécurité et situations d'urgence

Rubrique Comment se préparer à une situation d'urgence

Page Comment se préparer à la maison



Réintégrez votre maison

**Réintégrez votre maison
si les autorités
le permettent et
que votre sécurité
n'est pas compromise.**



- ✓ Réintégrez votre domicile de jour, alors qu'il est plus facile de voir les problèmes et les dangers.
- ✓ Documentez l'état des lieux en prenant des photographies ou en filmant les dommages subis.
- ✓ Avisez votre assureur afin qu'il constate les dégâts.
- ✓ Avisez l'institution financière qui vous a consenti un prêt hypothécaire pour déclarer les dommages.
- ✓ Sécurisez les lieux et vérifiez s'il y a des travaux importants à effectuer avant que vous puissiez retourner vivre dans votre résidence. Marchez autour de votre maison pour repérer tout élément problématique (ex. : fils électriques au sol, senteur de gaz, débris importants, points chauds pouvant s'embraser) et accédez à l'intérieur de votre maison avec précaution.
- ✓ Repérez certains indices pouvant indiquer des désordres structuraux en cas de dommages par l'eau (ex. : partie de la toiture affaiblie, charpente endommagée, mur incliné, fissures aux plafonds, planchers affaissés, portes qui ne ferment plus). Faites appel à un expert en bâtiment en cas de doute sur l'état de celui-ci afin d'assurer la sécurité des occupants et celle de votre entourage ainsi que de préserver la pérennité de votre demeure.
- ✓ Barricadez les fenêtres, verrouillez les portes et recouvrez les endroits endommagés pour tenir éloignés les pilleurs et les curieux, et pour préserver le bâtiment des intempéries.
- ✓ Choisissez des firmes spécialisées reconnues pour des services d'évaluation, de nettoyage ou de désinfection, ou pour des travaux de réparation.
- ✓ Conservez les reçus de toutes les dépenses liées au nettoyage et aux réparations.
- ✓ Contactez vos fournisseurs de services pour les informer que vous avez réintégré votre domicile et pour faire rétablir les services dans le respect des normes en vigueur.



Urgence Québec

urgencequebec.gouv.qc.ca

Section Responsabilités des citoyens

Rubrique Réintégration



Triez vos aliments

Les aliments non périssables emballés hermétiquement (ex. : conserves, biscuits, céréales, pâtes alimentaires) peuvent être consommés, toutefois les contenants doivent être soigneusement nettoyés avant de les ouvrir.

Les aliments non périssables non emballés hermétiquement (ex. : farine, sel, sucre) ne doivent pas être consommés. **De plus, il faut jeter tous les aliments qui présentent une odeur de fumée, incluant les aliments pour animaux, s'il y a lieu.**

Réfrigérateur

Après une coupure de courant **de plus de six heures**, trie avec soin les aliments qui sont demeurés dans le réfrigérateur et le congélateur pour éviter les toxi-infections alimentaires.

S'ils ne présentent aucun signe de détérioration, les aliments suivants peuvent être conservés :

- ✓ fruits et légumes frais entiers, jus de fruits pasteurisés;
- ✓ fromage à pâte ferme en bloc (ex. : cheddar, suisse ou mozzarella), parmesan, fromage fondu ou en tranches, beurre, margarine;
- ✓ confitures, gelées, marmelade, tartinades sucrées;
- ✓ moutarde, ketchup, sauce à salade, sauce BBQ, sauce à tacos, vinaigrette commerciale, olives, marinades.

Si ces aliments n'ont pas une apparence normale, jetez-les sans hésiter. Mettez à la poubelle tous les autres aliments, même si leur apparence vous semble correcte.



© photo : Unsplash

Vos médicaments

Ne consommez pas les médicaments laissés dans votre réfrigérateur, retournez-les plutôt à la pharmacie.



Triez vos aliments (suite)

Congélateur

Les aliments partiellement décongelés dont l'emballage présente du givre sur la surface peuvent être recongelés si le centre de l'aliment est encore dur.

Les aliments crus décongelés dont la température est demeurée à 4 °C ou moins peuvent être cuits immédiatement pour une consommation rapide ou être recongelés une fois cuits.

Les aliments totalement décongelés tels que les fromages à pâte ferme en bloc, les produits de boulangerie (ex. : pain, gâteau sans garniture, tarte

aux fruits, biscuits), les jus de fruits pasteurisés et les fruits peuvent être recongelés si les contenants sont intacts.

Les aliments périssables complètement décongelés doivent être jetés s'ils ont été exposés à une température supérieure à 4 °C. Entre autres aliments périssables, on peut compter les viandes, les volailles, les poissons et les fruits de mer, les produits laitiers, les œufs et les mets préparés qui en contiennent, qu'ils soient crus ou cuits.



© photo : Pixabay

Notez que de façon générale, un congélateur en bon état dont l'alimentation électrique a été coupée conserve les aliments environ :

- **48 h** lorsque le congélateur est au maximum de sa capacité;
- **24 h** lorsque le congélateur est à demi rempli.



Triez vos aliments (suite)

Potager

Dans le cas où il y aurait présence de poussière ou de particules de suie sur les fruits et les légumes ayant poussé hors terre, comme les fraises ou les laitues, suivez les recommandations suivantes lors de la cueillette :

- ✓ Procédez à une inspection visuelle des cultures lors de la récolte : jetez les végétaux, les fruits et les légumes présentant des signes d'altération ou des odeurs de fumée.

- ✓ Nettoyez et rincez à l'eau potable les végétaux, les fruits et les légumes récoltés.
- ✓ Essuyez ou brossez, lorsque nécessaire, les surfaces des aliments.
- ✓ Pelez les aliments recouverts d'une pelure.
- ✓ Retirez les feuilles extérieures des laitues.

Les légumes poussant sous terre sont peu susceptibles d'être contaminés. Il suffit de les laver soigneusement avant leur consommation.



**Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation**
mapaq.gouv.qc.ca
Section Consommation des aliments
Rubrique Panne d'électricité
1 800 463-5023

Urgence Québec
urgencequebec.gouv.qc.ca
Section Responsabilités des citoyens
Rubrique Après un sinistre



Vérifiez la qualité de l'eau et l'état de votre puits

Voici les principaux impacts possibles d'un feu de forêt sur la qualité de l'eau :

- ✓ Modification des périodes de fonte de la neige et de la quantité d'eau qui contribuent à la recharge de la nappe d'eau souterraine;
- ✓ Modification de la qualité microbiologique et physico-chimique de l'eau due à l'utilisation de mousse utilisée pour contrôler la propagation du feu et à la présence de cendres, de débris d'incendie et de sédiments résultant de l'érosion des sols;
- ✓ Modification des propriétés esthétiques de l'eau comme le goût, la couleur et l'odeur.
- ✓ Détérioration de l'état du puits.

Vérification de l'état du puits

Après un feu de forêt, inspectez visuellement votre puits, en vérifiant les éléments suivants :

- ✓ l'installation doit être munie d'un couvercle sécuritaire, résistant aux intempéries, aux contaminants, à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau;
- ✓ la finition du sol autour de l'installation doit empêcher la présence d'eau stagnante et prévenir le ruissellement d'eau en direction de l'installation sur une distance d'un mètre autour de celle-ci;
- ✓ l'installation doit être repérable visuellement.

Si votre puits ne peut plus être utilisé à la suite d'un feu de forêt, assurez-vous de l'obstruer de manière à ne pas créer un vecteur de contamination vers la nappe d'eau souterraine.

L'eau de votre puits est-elle potable?

Si l'eau de votre domicile provient d'un réseau de distribution, elle est potable, c'est-à-dire propre à la consommation, à moins d'un avis contraire émis par les autorités municipales responsables. Vous pouvez donc la boire ou l'utiliser pour préparer les repas ou vous brosser les dents, par exemple.

En cas de doute, quant à la couleur, à l'odeur ou au goût de votre eau, communiquez avec les autorités responsables du réseau avant de la consommer.

Si l'eau de votre domicile provient d'un puits individuel, elle doit être considérée comme non potable, c'est-à-dire impropre à la consommation, même si elle paraît claire et sans odeur. Tant que vous ne savez pas si l'eau du puits répond aux normes, faites-la bouillir à gros bouillons pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée. L'eau bouillie ou embouteillée peut être utilisée à des fins de consommation, de préparation des aliments, boissons et glaçons, ainsi qu'à la préparation des biberons.



Vérifiez la qualité de l'eau et l'état de votre puits (suite)

À la suite d'un feu de forêt, les puits de surface ou mal aménagés sont plus vulnérables à une contamination que les puits forés. Un puits de surface est une installation de prélèvement d'eau dont le diamètre est généralement supérieur à 60 cm et la profondeur d'au plus 9 mètres à partir de la surface du sol. Un puits foré est une installation de prélèvement d'eau généralement de petit diamètre (15,2 cm), de grande profondeur (profondeur moyenne au Québec 45 m) et aménagé avec une foreuse par une firme de puisatier.

Vérification de la qualité de l'eau potable

Toutes les analyses doivent être effectuées par un laboratoire accrédité par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les résultats permettront de déterminer si l'eau de votre puits répond aux normes du Règlement sur la qualité de l'eau potable pour les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Les analyses devront montrer l'absence de contamination, car c'est à ce moment que l'eau du puits sera considérée comme potable de nouveau. Pour connaître le laboratoire agréé le plus près de chez vous, consultez le site Internet du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec à l'adresse Internet ceaeq.gouv.qc.ca.

Les paramètres physico-chimiques

L'utilisation de mousse pour contrôler la propagation des flammes à proximité de votre puits pourrait affecter la qualité de l'eau. En effet, cette mousse peut contenir certains composés (par exemple des composés perfluorés) et entraîner une augmentation des teneurs en nitrates et nitrites. Par ailleurs, la

présence de cendres peut augmenter les concentrations de certains métaux (comme le fer et le manganèse) et être associée à la présence de contaminants comme des hydrocarbures aromatiques polycycliques.

Si vous soupçonnez une contamination par des paramètres physico-chimiques, abstenez-vous de consommer l'eau. Il n'est pas conseillé de faire bouillir l'eau, car cela aura pour effet d'en augmenter les concentrations. Dans cette situation, seul l'usage d'eau embouteillée est recommandé.



© photo : Unsplash



Vérifiez la qualité de l'eau et l'état de votre puits (suite)

Les paramètres microbiologiques

À la suite d'un feu de forêt, la détérioration de l'état du puits où la présence de débris à proximité peut entraîner une contamination microbiologique de l'eau. Tant que vous ne savez pas si l'eau répond aux normes microbiologiques, faites-la bouillir à gros bouillon pendant une minute avant de la consommer ou utilisez de l'eau embouteillée.

Si une contamination microbiologique est décelée dans l'eau de votre puits, désinfectez votre puits de la façon suivante :

- ✓ Retirez les corps étrangers et les dépôts à l'aide d'une épuisette.
- ✓ Versez l'eau de Javel dans le puits en vous assurant de bien la mélanger avec l'eau du puits. Pour vous aider à faire le mélange, vous pouvez utiliser un tuyau d'arrosage. La quantité requise d'eau de Javel dépend du type de puits, de son diamètre, de sa profondeur et de l'épaisseur de la colonne d'eau. Consultez les tableaux du ministère de

l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour connaître la quantité requise pour la désinfection, à l'adresse environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/depliant.

- ✓ Brossez, lorsque possible, la paroi intérieure du puits pour la laver.
- ✓ Ouvrez tous les robinets à l'intérieur de votre résidence. Lorsque vous sentez l'odeur de l'eau de Javel à la sortie de chacun des robinets, fermez-les et tenez-les fermés pendant 24 heures.
- ✓ Après 24 heures, ouvrez les robinets et laissez l'eau couler jusqu'à ce que l'odeur de l'eau de Javel disparaisse.
- ✓ Procédez à de nouvelles analyses de l'eau une semaine et quatre semaines suivant la désinfection de votre puits, afin de savoir si l'eau répond aux normes de qualité.



Ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques
Québec.ca
Zone thématique Environnement et
ressources naturelles
Rubrique Eau potable
1 800 561-1616

Centre d'expertise en analyse
environnementale du Québec
ceaeq.gouv.qc.ca
Section Accès rapide
Analyse de l'eau d'un puits



Nettoyez votre maison

Des actions s'imposent pour un nettoyage efficace et sécuritaire de votre domicile après une présence importante de fumée :

- ✓ Ventilez les pièces adéquatement durant plusieurs heures pour éliminer les odeurs en ouvrant les fenêtres et en forçant les changements d'air avec des ventilateurs portatifs.
- ✓ Enlevez la poussière et la suie avec de l'eau et du savon, en utilisant des gants.
- ✓ N'utilisez pas un balai ou un aspirateur, car ils déplacent la poussière plus qu'ils ne l'enlèvent.
- ✓ Nettoyez en profondeur les jeux d'enfants et les articles que vous utilisez souvent.
- ✓ Lavez tous les vêtements qui présentent une odeur.
- ✓ Jetez les matériaux imbibés par l'eau ayant servi à éteindre le feu (tels le gypse et la laine de verre) et vérifiez que le bois contient un taux d'humidité inférieur à 15 %. Ventilez et portez une attention particulière au risque de formation de moisissures.
- ✓ Nettoyez, si nécessaire, les systèmes de ventilation et leurs composantes. Remplacez les filtres, au besoin, et remettez en fonction les systèmes de ventilation.
- ✓ Consultez un spécialiste en nettoyage de vêtements et de textile pour faire nettoyer les objets en tissu, tels que les divans et matelas ou encore les jouets et les peluches, qui sont très souillés ou qui dégagent de fortes odeurs.

Évitez tout risque d'intoxication au monoxyde de carbone

(un gaz toxique, incolore et inodore qui peut causer la mort) :



- ✓ N'utilisez jamais d'appareils à combustible (gaz naturel, essence, propane, etc.) tels que les pompes et les génératrices à l'intérieur des bâtiments ou près des portes ou des fenêtres.
- ✓ N'obstruez jamais les entrées et les sorties d'air de vos appareils.
- ✓ Utilisez un détecteur de monoxyde de carbone à piles pour contrôler la qualité de l'air ambiant, ou portez un détecteur personnel avec avertisseur sonore et visuel pendant l'exécution de travaux à risque.
- ✓ Si l'alarme d'un détecteur de monoxyde de carbone se déclenche dans le bâtiment, ou que vous ou un proche présentez des symptômes comme des maux de tête, des nausées, de la fatigue, des vomissements, des étourdissements ou de la faiblesse, sortez immédiatement à l'extérieur et composez le **911** pour obtenir de l'assistance. Laissez la porte ouverte en quittant les lieux.



**En cas de doute, contactez Info-Santé en composant le 811.
En cas de problème grave ou de besoin urgent, composez le 911 ou rendez-vous à l'urgence.**



Nettoyez votre maison (suite)

Évitez tout risque lié aux produits chimiques entreposés.

- ✓ Suivez les directives indiquées dans les fiches de données de sécurité ou l'étiquette du fournisseur. Ces renseignements sont normalement disponibles dans le site Internet du fabricant. Vous pouvez également consulter le Répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNEST), l'adresse suivante :
www.csst.qc.ca/prevention/reptox/Pages/repertoire-e-toxicologique.aspx.
- ✓ Évitez de mélanger des produits nettoyants incompatibles, car des vapeurs irritantes et toxiques peuvent se dégager.
- ✓ Aérez les pièces contaminées par les vapeurs des produits chimiques déversés. Dans le cas où un produit présente un danger d'incendie, n'utilisez pas d'appareils électriques.
- ✓ Portez l'équipement de protection nécessaire selon l'information fournie ci-dessus.
- ✓ Ne tentez pas de déplacer des contenants de produits chimiques non identifiés ou brisés ainsi que des bouteilles de propane endommagées sans demander l'avis du service de sécurité incendie de votre municipalité.
- ✓ Ne fumez pas, ne mangez pas et ne buvez pas près des produits déversés.
- ✓ Contactez votre municipalité pour savoir comment disposer de vos résidus chimiques. Assurez-vous que la ventilation est adéquate lors de l'entreposage de vos résidus.
- ✓ Vérifiez vos réservoirs d'huile, de mazout, d'essence, etc. S'il y a des fuites, bouchez-les et contactez le service Urgence-Environnement du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au numéro de téléphone 1 866 694-5454.
- ✓ Faites appel à une firme spécialisée s'il y a eu un déversement de produits chimiques, et avisez votre assureur.



Urgence Québec
urgencequebec.gouv.qc.ca
Section Responsabilités des citoyens
Rubrique Nettoyez votre résidence et votre terrain

Ministère de la Santé et des Services sociaux Québec.ca
Zone thématique Santé
Rubrique Conseils et prévention
Page Santé et environnement > Qualité de l'air



Nettoyez votre maison (suite)

Évitez le risque lié au développement de moisissures en cas de dégât d'eau dû à un arrosage massif.

- ✓ Nettoyez et asséchez complètement tout dégât d'eau dans un délai de 24 à 48 heures.
- ✓ Ventilez adéquatement la maison.
- ✓ Jetez les matériaux poreux fortement endommagés par l'eau tels que :
 - les panneaux de gypse;
 - les tapis;
 - les tuiles cartonnées;
 - les isolants;
 - les matelas, les meubles rembourrés ou recouverts de tissus;
 - etc.
- ✓ Si vous constatez la présence de moisissures, nettoyez les surfaces touchées sans délai à l'aide d'un chiffon propre et d'un nettoyant tout usage. Il n'est pas recommandé d'utiliser de l'eau de Javel. Asséchez bien la surface.
- ✓ Afin d'éviter de vous exposer inutilement aux moisissures, portez des lunettes de protection, des gants de caoutchouc et un masque anti-poussière.

Évitez de tirer, pousser ou soulever des charges trop lourdes ou peu maniables, car cela peut entraîner des troubles musculaires au dos, aux épaules et aux genoux.

- ✓ Évitez de transporter des objets trop lourds ou de trop forcer.
- ✓ Réduisez le poids de la charge à transporter.
- ✓ Utilisez un équipement de manutention ou de transport approprié.
- ✓ Privilégiez le travail d'équipe afin de répartir l'effort.
- ✓ Assurez-vous que les charges à manipuler sont compactes et permettent une bonne prise près du corps.
- ✓ Réduisez le plus possible les distances à parcourir quand vous transportez une charge.

Nettoyez immédiatement toute blessure, même mineure, à l'eau potable et au savon puis recouvrez la plaie d'un pansement stérile.

- ✓ Prenez contact avec un médecin en présence de blessures profondes ou souillées.
- ✓ Assurez-vous que votre vaccination contre le tétanos est à jour.





Nettoyez votre terrain

Prenez les précautions suivantes pour nettoyer votre terrain :

- ✓ Si vous voyez un ou des fils électriques sur le sol, composez immédiatement le **911**.
- ✓ Si vous voyez un fil ou un câble d'un service de télécommunication sur le sol, communiquez avec le fournisseur. On voit habituellement sur l'installation ou à proximité une étiquette de couleur orangée présentant les coordonnées du fournisseur. Ne touchez jamais aux fils ni aux installations qui se trouvent au sol.
- ✓ Enlevez avec prudence tous les débris sur votre terrain.
- ✓ Gérez vos matières résiduelles dans le respect des normes prescrites.



Ne touchez jamais aux fils ni aux installations électriques qui se trouvent au sol.

Vous pouvez disposer d'un animal mort de la façon suivante :

- ✓ Prenez l'animal à l'aide d'une pelle ou de gants jetables.
- ✓ Déposez-le dans un sac de plastique résistant et prenez soin de bien fermer ce sac avant de le placer dans un deuxième sac de plastique. Fermez également ce sac.
- ✓ Déposez le sac dans une poubelle qui sera vidée par le service habituel de collecte des déchets.
- ✓ Nettoyez ce que vous avez utilisé pour manipuler l'animal et lavez vos mains à l'eau chaude et au savon.
- ✓ Contactez votre municipalité (ou MRC) si vous trouvez le corps d'un animal trop gros pour être mis dans un sac de plastique.



Urgence Québec
urgencequebec.gouv.qc.ca
Section Responsabilités des citoyens
Rubrique Nettoyez votre résidence et votre terrain



Nettoyez votre terrain (suite)

Suivez les conseils suivants pour éviter les dangers liés à l'abattage d'arbres :

- ✓ Utilisez de l'équipement en bon état, adapté aux tâches à exécuter, et respectez les recommandations du fabricant.
- ✓ Assurez-vous que les dispositifs de sécurité de l'équipement sont en bon état.
- ✓ Portez un équipement de protection individuelle répondant aux normes en vigueur : un pantalon et des bottes de sécurité pour l'utilisation d'une scie mécanique, des lunettes de sécurité et un casque de sécurité.
- ✓ Si l'abattage s'avère trop complexe, par exemple, dû à la présence d'un bâtiment (piscine, cabanon), faites appel à une entreprise spécialisée.
- ✓ N'abattez jamais un arbre à proximité (3 mètres) d'une ligne électrique sous tension ou qui pourrait entrer dans la zone de trois mètres. Faites appel à une entreprise accréditée par l'entreprise d'exploitation du réseau électrique. En cas de doute, contactez Hydro-Québec.
- ✓ Adoptez de bonnes méthodes et postures de travail.



Avant d'entreprendre les travaux d'abattage d'arbres, contactez votre municipalité pour connaître la réglementation en vigueur.



Hydro-Québec
hydroquebec.com
Section Conseils de sécurité
Rubrique Près des lignes de distribution
> Je veux savoir quoi faire pour éviter les accidents
1 888 385-7252

**Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail**
cnesst.gouv.qc.ca
1 844 838-0808



Gérez adéquatement vos matières résiduelles

N'oubliez pas de disposer de vos diverses matières résiduelles de manière appropriée, en fonction de leur nature. Communiquez avec votre municipalité, ou votre MRC, si vous avez des questions sur la gestion des vos matières résiduelles.

Matières résiduelles non dangereuses

- ✓ Vous devez disposer comme d'habitude de vos denrées alimentaires non récupérables. Faites-en du compost si vous le pouvez.
- ✓ Les débris de démolition qui sont récupérables (ex. : bois, métal, agrégats) doivent être dirigés vers un centre de tri ou un écocentre.
- ✓ Les appareils électroniques qui ne sont pas réutilisables doivent être rapportés à un point de dépôt.

Communiquez avec votre municipalité (ou votre MRC) pour savoir comment disposer des débris suivants :

- ✓ les débris de démolition qui ne sont pas récupérables (matériaux poreux, tapis, isolants, panneaux de gypse, etc.);
- ✓ les débris pêle-mêle retrouvés sur le terrain, recyclables ou non;
- ✓ les meubles et les articles ménagers qui ne sont pas récupérables (matelas, vêtements, meubles, jouets en peluche, planches à découper, etc.);

- ✓ les appareils électroménagers qui ne sont pas réutilisables (cuisinière, congélateur, laveuse, sécheuse, réfrigérateur, etc.).

Matières résiduelles dangereuses

Les médicaments périmés ou qui ont été souillés par de la fumée ou de la suie doivent être retournés à une pharmacie.

Les résidus domestiques dangereux (ex. : essence, mazout, pesticides d'usage domestique, aérosols, solvants) peuvent être récupérés à l'écocentre de votre région. Plusieurs résidus domestiques dangereux (ex. : piles et batteries, lampes au mercure, peintures et leurs contenants, huiles, produits électroniques) peuvent être acheminés vers des points de dépôt prévus à cet effet.



**Ministère de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques**
environnement.gouv.qc.ca
Section Matières résiduelles
1 800 561-1616

Recyc-Québec
recyc-quebec.gouv.qc.ca
Section Citoyens
Rubrique Mieux récupérer